

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 18 FÉVRIER 2011

## Compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES

#### 2011-17 - APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Maire, après avoir présenté au Conseil municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, présente le compte administratif qu'il a dressé pour la comptabilité de la commune. Il se retire de la salle. Le Conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. THIVEND Bernard,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 422.63	129 850.16		116 427.53	
Opérations de l'exercice	1 096 791.47	1 367 789.12	589 989.41	636 207.01	1 686 780.88	2 003 996.13
<b>TOTAUX</b>	1 096 791.47	1 381 211.75	719 839.57	636 207.01	1 803 208.41	2 003 996.13
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>284 420.28</b>	<b>83 632.56</b>			<b>200 787.72</b>

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. HUGUES précise que les frais de personnel représente 60 % des dépenses de fonctionnement mais il souligne aussi que Pouilly est une des seules communes à gérer une crèche communale ce qui augmente le poste « frais de personnel ».

En investissement, un prêt de 170 000 € et une avance sur la subvention versée par la CAF pour l'agrandissement de la crèche font que l'excédent à reporter est plus important que l'année précédente.

L'endettement est de 543 € par habitant alors que la moyenne de la strate départementale est de 578 €.

L'annuité à payer en 2011 sera de 64.60 € par habitant, la moyenne de la strate départementale est à 87.00 €.

#### 2011-18 - BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que

les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 (la journée complémentaire ayant été supprimée),

2° statuant sur l'exécution du budget 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

. déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **ENVIRONNEMENT - CCOR - MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION POUR ENLÈVEMENT DE DÉPÔTS SAUVAGES SUR VOIE PUBLIQUE OU TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC**

M. THIVEND informe le Conseil que la Communauté de Communes de l'Ouest Roannais a mis en place depuis le 11 février 2011 une participation pour enlèvement des dépôts illicites sur les voies publiques des communes adhérentes à la CCOR. Il indique que toute personne identifiée se verra facturer les frais d'évacuation de ces dépôts. Les frais facturés tiendront compte des frais de personnel et de véhicule. Le tarif forfaitaire a été fixé à 75 €.

### **2011-20 - TÉLÉVISION NUMÉRIQUE - DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RÉFÉRENTE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a participé à une réunion sur le passage à la télévision tout numérique. Il précise que la diffusion hertzienne analogique va être remplacée par une diffusion hertzienne numérique qui permettra de recevoir jusqu'à 19 chaînes gratuites. Pour le département de la Loire ce changement se fera le 14 juin prochain.

Dans la plupart des cas il ne sera pas nécessaire de changer les équipements pour passer à la télé tout numérique, il suffira de brancher un adaptateur TNT en sachant que la majorité des postes sont déjà équipés d'un adaptateur intégré. Les antennes râteau, les paraboles et les box permettent de recevoir la TNT.

Des aides sont prévues par la loi en fonction de la couverture ou non du territoire par la TNT.

Les personnes âgées ou handicapées pourront bénéficier d'une assistance technique gratuite.

Il indique qu'une délégation régionale a été mise en place depuis décembre 2010, elle est dédiée en particulier aux élus afin de les accompagner dans le rôle qu'ils joueront auprès de leurs concitoyens et à cet effet, il est nécessaire de désigner une personne qui suivra ce dossier et pourra renseigner les habitants de la commune.

M. NELY est désigné comme personne référente pour POUILLY LES NONAINS.

### **2011-21 - BÂTIMENT COMMUNAL DE ST MARTIN DE BOISY - RÉHABILITATION APPROBATION D'UN AVENANT n° 1 POUR LE LOT CHAUFFAGE-PLOMBERIE-SANITAIRES**

M. HUGUES présente l'avenant n° 1 au lot chauffage – plomberie – sanitaire à conclure avec l'entreprise BENOTTI pour l'installation d'une colonne gaz enterrée pour le raccordement de la chaudière au 1er étage, la modification du chauffe-eau dans le local du rez-de-chaussée, la fourniture d'un radiateur et la modification de la canalisation extérieure.

Le montant H.T. de cet avenant s'élève à 1 651 €.

## **DÉNOMINATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE**

L'ex bibliothèque est en cours de rénovation et servira de salle de réunion. M. le Maire a demandé que l'on réfléchisse à sa dénomination. M. MARTIN propose « La Gare du Tacot ». Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

## **2011-19 - S.I.E.L.: ADHESION AU SERVICE DE FOURNITURE DE DONNEES INFORMATISEES (NIVEAU 2) SANS PRISE EN CHARGE DE LA NUMERISATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le service proposé par le SIEL pour la fourniture de données informatisées et notamment son niveau 2 centré sur l'utilisation des plans cadastraux fournis par la Direction Générale des Impôts (plans scannés ou plans issus des conventions de numérisation).

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, et conformément à ses statuts (articles 2-IV et 2-V), le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé.

La convention signée avec le SIEL est échue fin 2010.

Il propose au Conseil Municipal de la renouveler pour une durée de 6 années.

Le montant de la cotisation annuelle est de 100 € pour les communes ne percevant pas la taxe sur l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de renouveler l'adhésion au service de fourniture de données informatisées (niveau 2) mis en place par le SIEL à compter de l'exercice 2010 et pour une durée de 6 ans.

S'engage à verser les cotisations annuelles correspondantes.

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.